



Municipalité de Sainte-Ursule

AVIS PUBLIC

AVIS PRÉALABLE D'ADOPTION DE RÉGLEMENT

Règlement décrétant l'adoption d'une politique des frais de déplacement et remboursement de dépenses # 427-18

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Ursule :

Qu'un avis de motion et une présentation du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 4 juin 2018 à l'effet que le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu à une séance subséquente un règlement visant l'adoption d'une politique sur les frais de déplacement et de remboursement de dépenses.

Que cette politique détermine les montants remboursables pour les membres du conseil et les fonctionnaires lors de déplacement, congrès et formation dans le cadre de leur fonction.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

Date : Mardi le 3 juillet 2018
Heure : 19 heures 30
Lieu : Salle municipale de Sainte-Ursule
au 215, rue Lessard. Sainte-Ursule

Une (1) copie du présent projet de règlement est déposée à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE HUITIEME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE
DIX-HUIT (2018-06-08)

Caroline Dionne
Directrice générale et Secrétaire-trésorière